



Votre partenaire juridique pour vous accompagner efficacement dans votre stratégie.





DS Avocats: Présentation et Chiffres Clés

Un grand cabinet français de droit privé et public des affaires :

Créé en 1972 à Paris, DS Avocats a développé son savoir-faire au bénéfice des entreprises et des collectivités publiques. Cette double culture du public et du privé est un atout et constitue la signature du cabinet.

Reconnu sur le marché :

















• Une offre juridique de qualité et de proximité :

Excellence technique, **expertise** sectorielle et **vision** transversale.

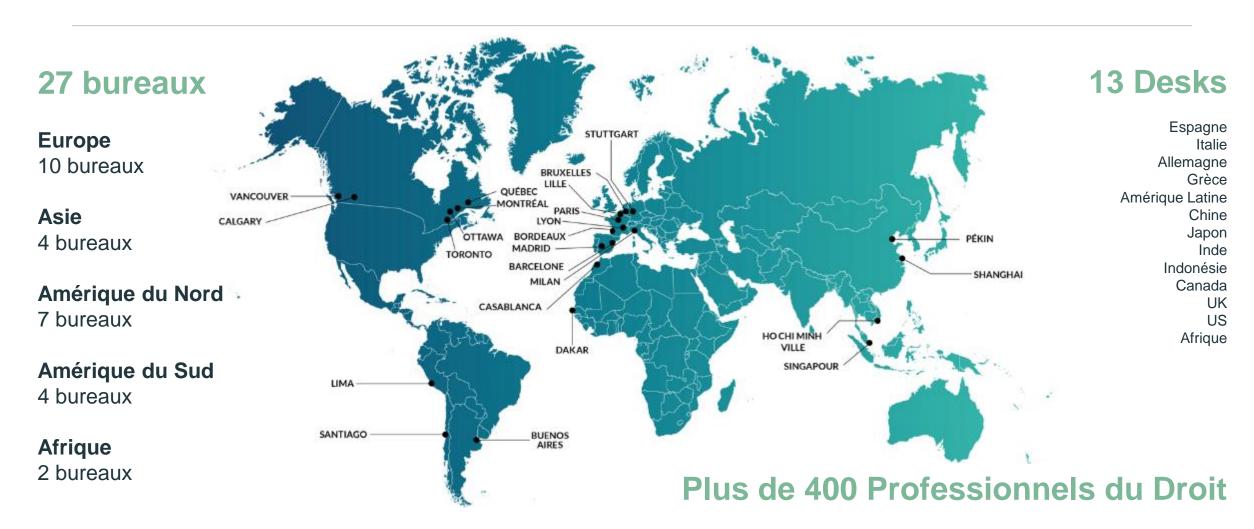
Un des leaders européens en Asie :

Présent depuis plus de 30 ans en Chine et dispose aujourd'hui de 4 bureaux sur le continent.

Un acteur reconnu des échanges internationaux :

Une **organisation** originale **à forte valeur ajoutée** : des Desks, composés d'avocats dotés d'une double culture juridique pour offrir une analyse croisée des environnements économiques locaux et des enjeux juridiques mondiaux : Chine, Japon, Inde, Indonésie, Italie, Allemagne, Espagne, Grèce, Canada, UK/US, Amérique Latine, Afrique.

DS Avocats: Un Cabinet Français « Mondialisé »



Nos Expertises pour Répondre à vos Problématiques



Pôle Entreprise

Droit fiscal

Sociétés/Corporate

Restructuring

Droit social

Banque et finance



Pôle Immobilier

Droit public des affaires

Stratégies urbaines

Immobilier

Construction

Droit de l'environnement et développement durable



Pôle Commerce

Droit commercial et concurrence

Droit de la propriété intellectuelle, technologies numériques et Data

Assurances, Risques Industriels et Transports



Pôle International

Douanes et Commerce international

Arbitrage international

Europe

Amérique

Asie

Afrique

Notre expertise de vérifications en tant qu'Organisme Tiers Indépendant (OTI)

Depuis 2017, DS Avocats est accrédité par le Comité français d'accréditation (COFRAC) sous le numéro 3-1915 pour vérifier :

- la conformité et la sincérité des données chiffrées et des informations qualitatives présentées dans les DPEF,
- La politique des sociétés à mission.

Les **activités d'OTI** sont menées de manière **impartiale**, conformément aux principes qui gouvernent la profession d'avocat.

La profession d'avocat, profession libérale réglementée est encadrée par des principes déontologiques essentiels parmi lesquels les principes d'impartialité et l'obligation à un secret professionnel absolu, lesquels sont présents au sein du règlement intérieur national de la profession d'avocat (articles 2 et 3).



ISO/IEC 17029:2019

Évaluation de la conformité — Principes généraux et exigences pour les organismes de validation et de vérification

Ces principes déontologiques sont autant de **garanties de l'impartialité et de l'indépendance du département DEDD** lui permettant ainsi d'assurer son rôle d'organisme tiers indépendant conformément à la Norme ISO 17029, en vue de réaliser, les missions de **vérification des informations extra-financières** des DPEF et **vérification de l'exécution** des entreprises à mission des objectifs sociaux et environnementaux.

Le département DEDD reste indépendant vis-à-vis des différentes parties prenantes à son activité. La structure du département, afin d'éviter tout conflit d'intérêt, fait l'objet de directives de management garantissant son impartialité.

Notre expertise pour vous former avec DS Avocats Formation

« Aider à Connaître, Comprendre, Anticiper pour du Droit Utile »



DS Avocats Formation a pour ambition de dispenser des **formations juridiques à haute valeur ajoutée** aux acteurs privés et publics. Les formateurs sont tous des **avocats de DS Avocats**, aguerris aux grands enjeux auxquels sont confrontés les entreprises, collectivités locales...

Notre ambition : vous aider à mieux gérer les contentieux, négocier avec les arguments pertinents, maîtriser les nouveaux outils juridiques...

QUALIFICATIONS ET CERTIFICATIONS

- Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11756381675,
- Certification qualité Qualiopi,
- Les formations proposées peuvent être prises en charge au titre du compte Formation Individuel spécifique à chaque salarié.

OBJECTIFS

- Connaître les derniers textes et jurisprudences,
- Anticiper la réglementation,
- Prendre les décisions éclairées au regard des enjeux juridiques.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Etudes de cas,
- Analyse de jurisprudence,
- QCM...

PUBLIC CONCERNÉ

- Direction générale, Direction juridique, Direction des ressources humaines, Direction commerciale, Direction achats, Direction sécurité, Direction import-export...
- TPE-PME et multinationales, Collectivités territoriales et établissements publics...

PRÉ REQUIS

Aucune formation ne présente de pré-requis

INDICATEURS DE PERFORMANCE

- 100% de nos formateurs sont titulaires du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat,
- 100% des formateurs sont des avocats en exercice,
- 100% des formateurs sont à jour de leurs connaissances juridiques conformément à leurs obligations déontologiques contrôlées par les Ordres et le Conseil National des Barreaux,
- 100% des formateurs sont membres de la profession règlementée d'avocats (lois du 31 décembre 1990 modifiées).

LIEN VERS LE SITE INTERNET DE DS AVOCATS FORMATION









www.bsavocats.com www.ds-savoirfaire.com

